

FONCTIONNEMENTS, RÈGLES ET ORGANISATION À L'ÉCOLE GABRIELLE-ROY

Août 2026

Ce livret d'information contient des renseignements importants sur la vie de l'école :
nous vous invitons à le conserver et vous y référer au besoin.

Le rythme de nos journées : ponctualité et assiduité !

L'art de la ponctualité : Pourquoi chaque minute compte ?

À l'école Gabrielle-Roy, la ponctualité est une valeur fondamentale qui repose sur trois piliers :

- **La sécurité** : Savoir qui est présent dans le bâtiment et permet de protéger tout le monde en cas d'urgence.
- **Le climat de classe** : Arriver à l'heure montre le respect pour le travail des autres élèves et de l'enseignant en évitant les interruptions et en respectant le rythme de la classe.
- **L'engagement** : Être prêt dès la première minute maximise les chances de bien comprendre les consignes.

Horaire type de la journée scolaire

Période	Heure
Arrivée des élèves sur la cour et surveillance par des adultes	8 h 35
Cloche et entrée des élèves (l'entrée se fait par les portes sur la cour)	8 h 40
Période 1	8 h 45 à 9 h 45
Période 2	9 h 45 à 10 h 45
Récréation AM	10 h 45 à 11 h 05
Période 3	11 h 05 à 12 h 10
Dîner	12 h 10 à 13 h 25
Période 4	13 h 25 à 14 h 30
Récréation PM	14 h 30 à 14 h 50
Période 5	14 h 50 à 15 h 50
Fin des classes (départ des autobus de l'école vers 16 h)	15 h 50 à 16 h 00

La règle d'or de l'entrée : Entre **8 h 35 et 8 h 40**, tous les élèves doivent se trouver dans la cour d'école. L'entrée s'effectue exclusivement par les portes de la cour.

Spécificités importantes :

- Toutes les portes de l'école sont fermées et barrées **dès 8 h 45**. Toute arrivée après 8 h 45 est considérée comme un retard nécessitant obligatoirement un passage au secrétariat avant de se rendre en classe pour donner sa présence.
- Les matins **de forte pluie ou de grand froid** : Pour le confort des élèves, l'entrée se fera 5 minutes plus tôt, de 8 h 35 à 8 h 45.
- **Dîneurs réguliers** : Si l'élève dîne toujours à l'école et qu'exceptionnellement il doit aller dîner à l'extérieur, un billet écrit des parents sera requis (agenda, pochette facteur ou courriel à l'enseignant **ET** au service de garde).

L'art de l'assiduité : Pourquoi chaque journée compte ?

À l'école Gabrielle-Roy, l'assiduité est une valeur fondamentale qui repose sur trois piliers :

- **La réussite scolaire** : Une présence régulière garantit que votre enfant suit le fil des apprentissages sans accumuler de lacunes difficiles à combler.
- **L'intégration sociale** : Venir chaque jour permet à l'élève de tisser des liens solides avec ses camarades et de se sentir pleinement membre de sa classe.
- **Le sens des responsabilités** : Développer l'habitude d'être présent quotidiennement prépare l'enfant à s'investir avec constance dans ses projets futurs.



Attention aux voyages en cours d'année scolaire.

Selon l'article 14 de la loi sur l'instruction publique, tous les enfants résidants au Québec doivent fréquenter l'école selon le calendrier scolaire qui prévoit 180 jours d'école.

Malheureusement, l'école ne peut pas être en faveur d'une absence pour voyage.

Notez que les examens ne seront pas déplacés et que des travaux ne seront pas préparés à l'avance par les enseignants. Certains travaux pourront être rassemblés et remis à l'élève à son retour. Cependant, les parents demeureront responsables de la réalisation de ces travaux.

L'absence sera notée au dossier de l'élève pour suivi, pour les années ultérieures. Puisque cela ne doit pas se répéter à chaque année.



******Veuillez prendre note que selon l'article 5.7 du SEJ-18 du CSSMI, le recueil de gestion des services de garde, les vacances ne constituent pas une modification du type de fréquentation de l'élève. Cela veut dire que si l'enfant est inscrit au SDG et qu'il est parti en vacances, les frais s'appliqueront.

Communication avec l'école : vos outils !

Le portail Clic École

Lien pour l'application : [Accéder à l'application Clic école](#)

Lien pour la procédure complète : [Procédure et guide complet du portail Clic école](#)

Il est primordial que les 2 parents ouvrent chacun un compte. *(Si votre enfant est nouveau au CSSMI, vous pourrez ouvrir un compte seulement à la fin août).*

Sur ce portail, qui est votre outil de gestion principal, vous retrouverez :

- les bulletins de votre enfant;
- les factures de l'école et du service de garde;
- les relevés d'impôts;
- l'endroit où motiver les absences ou retards de votre enfant, etc.



Motiver une absence, un retard ou un départ hâtif :

Action	Ce que vous devez faire
Motiver une absence, un retard ou un départ hâtif	Toujours : par le portail Clic école (<u>avant 8 h 30</u>). Plan B : appel à l'école (au secrétariat : 450-433-5380, poste 2) et LAISSEZ un message sur la boîte vocale (si portail en panne).

Notez qu'aucun courriel ne doit être envoyé pour motiver une absence.

Ne pas envoyer de courriel à l'enseignant (si l'enseignant est absent, le message ne se transmettra pas au secrétariat. **Motiver directement sur le portail**, cela informera tous les intervenants nécessaires (enseignant et SDG).).

 **RÈGLE DE SÉCURITÉ IMPORTANTE :** Tout changement de dernière minute (pour le SDG, l'autobus, ou autre) concernant la sortie en fin de journée doit être communiqué par téléphone au secrétariat **AVANT 14 h 30** (*laissez un message si aucune réponse*), la secrétaire s'occupera de transmettre le changement (prendre note que nous ne rappelons pas pour un suivi). De plus, en cas de doute, et si nous ne pouvons joindre un parent, nous garderons l'élève au service de garde pour sa sécurité.

Site internet de l'école Gabrielle-Roy

Lien : [Site internet de Gabrielle-Roy](#)



Sur le site de Gabrielle-Roy, vous retrouverez la majorité des informations générales concernant l'école, le tout, facilement accessible tout au long de l'année !

Par exemple, vous pourrez trouver :

- les informations de la rentrée scolaire;
- le menu et l'information pour commander au traiteur;
- les publications mensuelles de l'école (Info-Parents);
- les noms et les coordonnées de tous les membres du personnel;
- les informations concernant les conseils d'établissement;
- le code de vie et plan de lutte, etc.

Site internet du CSSMI

Lien : [Site internet du CSSMI](#)



Sur ce site, vous retrouverez des informations générales du centre de service scolaire. C'est à cet endroit que vous devrez aller chercher les informations sur le transport scolaire, les admissions, etc.



Courriels

La majorité des communications de l'école par tout membre du personnel se fait par courriel. **Il est donc ESSENTIEL de consulter vos courriels quotidiennement** pour vous tenir à jour de toute information sur votre enfant ou sur l'école.



Quelques fois par année, il y a des actions administratives que chaque parent doit obligatoirement faire au dossier de son enfant. Il est donc très important de se garder à jour sur les communications.

Attention!
N'oubliez pas de consulter vos courriels indésirables
régulièrement, car il arrive occasionnellement que nos envois
se retrouvent dans cette boîte.

Les acteurs de votre soutien

Vous n'êtes pas seul : une équipe dédiée veille à ce que la journée se passe bien !

Le secrétariat

C'est le point de contact pour toute urgence ou changement administratif, toute question ou suivi concernant le dossier de votre enfant.

Secrétaire de l'école : Caroline Denis

Agente de bureau : Caroline Gareau

Le bureau est ouvert de 8 h 25 à 12 h 15 et de 13 h 25 à 16 h 15.

Pour joindre le secrétariat : **450-433-5380, poste 2**

Courriel administratif : gabrielle-roy@cssmi.qc.ca ou caroline.denis@cssmi.qc.ca

Le service de garde et du dîner

S'occupe de tout ce qui concerne le service de garde et la surveillance du dîner, la facturation de cela, ainsi que les reçus d'impôts.

Technicienne en service de garde : Stéphanie Bradette

Les heures d'ouvertures sont de 6 h 30 à 8 h 35, de 12 h 10 à 13 h 25 et de 15 h 50 à 17 h 30.

Pour joindre le SDG : **450-433-5380, poste 1** ou par courriel : sdg.groy@cssmi.qc.ca

Les techniciens en éducation spécialisées (TES)

Les techniciens en éducation spécialisée (TES) accompagnent les élèves qui vivent des défis sur le plan comportemental, social ou émotionnel. Ils les aident à développer des stratégies pour mieux gérer leurs émotions, leurs relations avec les autres et leur adaptation à la vie scolaire. En collaboration avec les enseignants, les parents et les autres intervenants, les TES contribuent à créer un environnement sécurisant et favorable à la réussite et au bien-être de l'élève.

Pour joindre un TES, il faut lui écrire par courriel pour prendre un rendez-vous téléphonique.

Visite à l'école

Si vous souhaitez parler ou rencontrer un membre du personnel de l'école, il ne sera pas possible de vous présenter à l'école sans avoir pris un rendez-vous avec la personne concernée préalablement.

Nous vous demandons de convenir d'un rendez-vous **par courriel** avec cette personne. Le nom de tout le personnel de l'école est sur le site internet de l'école Gabrielle-Roy, dans la section *École* et ensuite dans la section *Équipe-École*. Les adresses courriels de chacun sont à cet endroit.

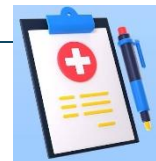
Il est très important, pour des raisons de sécurité, de connaître toutes les personnes qui entrent et circulent dans l'école en tout temps.

Veillez toujours vous présenter au secrétariat lorsque vous entrez dans l'école.

Aucune personne non autorisée ne doit circuler dans l'école.

Santé et bien être

À chaque année, le parent doit remplir une fiche santé pour son enfant. De cette façon nous pouvons avoir toutes les informations concernant sa santé.



Si l'état de santé de votre enfant change au cours de l'année scolaire, vous avez la responsabilité de mettre à jour sa fiche santé en y indiquant ce qui a changé. Nous recevrons une notification qui nous informera d'un changement. Lien : [Formulaire de fiche santé](#)

La santé de notre école dépend de la vigilance de chacun.

Maladies contagieuses	 Afin de prévenir les situations problématiques, nous rappelons aux parents qu'il est important de nous aviser lorsque son enfant a une « maladie contagieuse » comme : pédiculose (poux), influenza, gastro, coqueluche, oxyures, impétigo, scarlatine, pied-main-bouche, Covid 19, streptocoque, etc. Cela nous permettra de protéger les autres élèves de l'école, mais aussi tous les adultes. De plus, des suivis obligatoires doivent être fait auprès de la santé publique.
Fièvre et gastro	Si votre enfant fait de la fièvre, vous devez le garder à la maison. Si la fièvre se déclenche à l'école, vous serez contacté et devrez venir le récupérer. Même chose si votre enfant présente des signes de gastro ou s'il a des vomissements. 
Allergies alimentaires	 Notre école est un milieu préventif. Pour la sécurité de tous, nous évitons les aliments contenant des arachides ou des noix. Si un élève présente des allergies dans la classe de votre enfant, nous solliciterons une collaboration plus étroite de votre part, puisqu'une mesure devra être mise en place.
Médication à l'école	Nous n'avons pas le droit de donner un médicament à un élève à l'école (même de simple <i>Tylenol</i>) (sauf exception : comme un <i>Epipen</i> ou des pompes. Veuillez vous informer auprès du secrétariat au besoin). De plus, aucun élève n'a le droit d'avoir sur lui (ou dans son sac à dos ou sa boîte à lunch) un quelconque médicament. 
Crème solaire 	Si le parent souhaite que son enfant « porte » de la crème solaire il est de sa responsabilité d'en faire le suivi avec son enfant et de lui montrer comment bien l'appliquer. ▪ Nous recommandons aux parents d'en appliquer à leur enfant le matin avant le départ pour l'école. ▪ L'enfant doit être autonome pour pouvoir s'en appliquer lui-même. ▪ Les élèves peuvent en apporter à l'école et s'en appliquer eux-mêmes, au besoin. ▪ Le personnel de l'école ne fera pas le suivi des applications ni l'application de la crème solaire. ▪ Le partage de crème solaire entre les enfants n'est pas permis pour éviter les réactions allergiques. ▪ Aucun aérosol ne doit être apporter, seulement le format crème est autorisé.

Sécurité, circulation routière, stationnement et +

Pourquoi cette section ?

- Pour assurer la plus grande **sécurité** pour vos enfants.
- Pour nous **aider** à ces moments de gestion court mais complexe dans notre journée.
- Pour **diminuer** le nombre de personnes, le plus possible, durant ces périodes de pointe.
- Pour que tous les parents utilisent adéquatement les **bons endroits** offerts.
- Pour **faciliter** la circulation des élèves sur le terrain de l'école.

Règles générales

- ★ En tout temps, 15 min, avant la cloche et jusqu'à ce que les autobus quittent, aucun parent ne doit entrer sur la cour d'école.
- ★ En tout temps, aucun parent n'est autorisé à circuler ou à se stationner dans le stationnement de l'école. Il est strictement réservé aux employés.
- ★ En tout temps, interdiction d'utiliser le débarcadère des autobus entre 8 h 25 et 16 h 10.

Autres fonctionnements

Élève marcheur	L'élève peut arriver via la cour d'école à 8 h 35 seulement . À la fin de la journée, s'il marche seul jusqu'à la maison, l'élève sort par la cour arrière et quitte immédiatement en direction de la maison.
Élève marcheur, mais accompagné de son parent	Le parent laisse son enfant dans la cour d'école à 8 h 35 et peut quitter pour laisser libre l'entrée de la cour. À la fin de la journée, le parent doit attendre son enfant dans le rond-point ou de l'autre côté du débarcadère autobus. <u>Il est impératif de laisser libre l'entrée de la cour ainsi que le débarcadère autobus.</u> Si l'enfant est au préscolaire, le parent doit attendre dehors à l'entrée principale.
Rencontre d'un brigadier	L'élève doit s'immobiliser et débarquer de son vélo ou sa trottinette pour ensuite attendre l'autorisation du brigadier pour traverser à pied.
Présence de chiens	Il est interdit d'amener un animal, qu'il soit tenu en laisse ou non, sur tout le territoire de l'école en présence des élèves (seuls les chiens d'assistance Mira, clairement identifiés, sont autorisés).
Vous venez porter (ou chercher) votre enfant en voiture	Vous pouvez utiliser les 2 zones de « débarcadère parent » qui se trouvent aux abords des rues Marie-Claire-Daveluy et de Jean-Duceppe. CEPENDANT, vous devez obligatoirement rester dans votre véhicule , vous déposez votre enfant et quittez pour laisser la place au prochain véhicule. Ces espaces ne sont pas des stationnements.
Vous venez porter (ou chercher) votre enfant en voiture mais voulez débarquer et l'accompagner	Vous devez utiliser les espaces libres pour vous stationner dans les rues avoisinantes et respecter les autres règles ci-dessus.
Vous venez déposer (ou chercher) votre enfant au service de garde	Vous pouvez utiliser le débarcadère autobus AVANT 8 h 25 et APRÈS 16 h 10. Sinon, dans les rues avoisinantes. Vous devez passer par l'entrée principale pour le SDG.
L'utilisation de l'autobus scolaire	Les élèves qui arrivent en autobus débarquent à 8 h 35 et se dirigent vers la cour d'école. À la fin de la journée, ceux qui quittent en autobus sortent par la cour et se dirigent vers leur véhicule identifié. Les autobus quittent vers 16 h (pourrait être plus tard lors des premières journées d'école). De plus, il y a des règles établies par le centre de service scolaire concernant le transport scolaire, veuillez en prendre connaissance et en discuter avec votre enfant : Règles du transport scolaire .



Communiquer les informations à votre enfant (mais aussi à son enseignant ou au SDG)

Convenir avec votre enfant, dès le matin, de la zone précise où vous l'attendrez. Mais attention, si par exemple votre enfant va habituellement au SDG et que cette journée-là il n'y va pas, mais vous venez le chercher, c'est le SDG ET L'ENSEIGNANT qu'il faut prévenir. Même chose s'il prend habituellement l'autobus, et que cette journée-là vous venez le chercher, c'est l'enseignante qu'il faut prévenir. Merci de faire le moins de changement possible aux routines de votre enfant, cela le sécurisera.

⚠ Alerte sécurité hivernale : Il est formellement interdit de grimper ou de glisser sur la montagne de neige du rond-point. Que ce soit le matin ou à la fin des classes. Un enfant pourrait se retrouver soudainement devant ou derrière un autobus en mouvement ce qui crée un risque réel d'accident. Nous invitons les parents des élèves marcheurs à discuter avec leur enfant de l'importance de contourner cette zone de façon sécuritaire et de ne pas grimper sur la montagne de neige pendant les heures d'arrivée et de départ.

Merci !

Nous vous remercions chaleureusement pour votre collaboration. Votre respect de ces consignes est le plus beau cadeau que vous puissiez faire à la sécurité de nos élèves. Rappelons-nous que les règles techniques ne remplacent jamais l'œil humain. Par vos gestes quotidiens, merci de contribuer à faire de notre école un milieu de vie protégé et accueillant pour tous.

Plan



Il est important de laisser les passages piétonniers **DÉGAGÉS**.

Légende du plan :

-  **Interdiction de la présence des parents :** environ 10-15 min avant la cloche et 10-15 min après la cloche. Il faut attendre que tout le processus de fin de journée soit terminé par le personnel de l'école avant que vous puissiez utiliser la cour.
-  **Portes d'entrées via la cour d'école :** L'une des 2 portes par où votre enfant doit entrer ou sortir.

Gestion des oublis !

Objets oubliés qu'un parent apporte à l'école

Lorsque vous devez apporter un objet pour votre enfant, veuillez suivre la procédure suivante :

1. **Entrer** par la première porte (hall d'entrée).
2. **Remplir le papier** d'identification fourni sur place.
3. **Déposer** l'objet sur l'étagère prévue.
4. **Quitter** les lieux immédiatement.

Nous s'occuperons de remettre l'objet en question à votre enfant dès que nous aurons terminé la routine administrative du matin. 😊



Votre enfant a oublié quelque chose à la maison ?

Vous venez lui porter l'objet oublié ?

Voici comment faire :

- ⊗ Prendre un papier et écrire le nom de votre enfant et son groupe (ou le nom de l'enseignant).
- ⊗ Mettre le papier sur l'objet oublié et déposez le tout juste ici, dans l'étagère.
- ⊗ Nous nous occuperons de lui donner en temps et lieu.

Merci de votre collaboration !

Objets perdus

Identifier bien tous les vêtements et objets de votre enfant. Si un objet est perdu, le parent peut se présenter au secrétariat à tout moment pour vérifier dans l'armoire située près du service de garde. Les objets non réclamés seront donnés à une œuvre de charité.

Vous avez besoin d'étiquettes pour identifier les choses de votre enfant ?

Nous avons une solution !

Cliquez sur la photo !

Contribuez à notre

COLLECTE DE fonds

En achetant les étiquettes super durables Colle à moi pour identifier les articles de vos enfants, 15% de la valeur de votre commande sera versée à notre collecte de fonds.

1 Scannez le code QR

2 Recherchez notre organisation

Rechercher non organisation

3 Faites vos achats!

École Gabrielle-Roy

Merci de votre soutien!

La livraison est gratuite et la commande sera livrée directement chez vous.

Les outils de la vie harmonieuse

L'Harmonimètre

L'école est un laboratoire social où nous développons un **langage commun** pour favoriser l'autonomie.

Dans le cadre d'une démarche de résolution de conflit, l'Harmonimètre est un guide d'auto-évaluation pour l'élève. Il aide celui-ci à identifier objectivement la nature d'un conflit et à déterminer s'il peut le régler seul ou s'il doit solliciter un adulte.

Nous enseignons cette démarche de résolution de conflits en 4 étapes pour responsabiliser l'élève. Nous sollicitons votre participation en discutant avec votre enfant de ces étapes de résolution de conflits ainsi que des solutions proposées par *l'Harmonimètre*.



Plan de lutte

Notre école possède son plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. En cliquant sur le lien ci-dessous, vous aurez accès directement aux documents suivants :

- Plan de lutte
- Formulaire de dénonciation d'intimidation

[Plan de lutte : pour contrer la violence et l'intimidation](#)

Code de vie

Vous trouverez la version complète du code de vie de l'école sur le site internet en cliquant sur le lien ci-dessous.

Fonctionnement lors d'un écart de conduite d'un élève :

Les parents recevront un courriel de l'intervenant ou un appel selon les circonstances pour les informer d'un écart de conduite mineur ou majeur au code de vie.

Les écarts de conduite majeurs sont consignés pour assurer le suivi.

Code de vie de l'école Gabrielle-Roy

Offre de service repas

Service de traiteur

Vous manquez de temps pour préparer une boîte à lunch à votre enfant ou vous aimez tout simplement profiter de ce service ?

Une option s'offre à vous !

Précommander un repas à « **La Marmite à saveurs** ».

Commande en ligne seulement : [Site La Marmites à saveurs](#)

Plus d'information et procédures : [Information et procédures La Marmite à saveurs](#)

Heure limite pour commander : 7 h le matin pour un repas la journée même.

C'est idéal de le faire la veille !

Païement en en ligne uniquement.

Respect et courtoisie : La civilité est de mise !

Il est de la responsabilité de tous de créer et de maintenir un milieu sain et exempt de harcèlement.

On s'attend à ce que chaque personne ayant un contact avec l'école adopte en tout temps une attitude respectueuse et sans violence verbale à l'égard de nos employés.

Il y a également des attentes de règles de base et de civilité à considérer : le respect, la courtoisie, la politesse, les bonnes manières, le savoir-vivre et l'amabilité.

Nous vous remercions grandement.



Les défis saisonniers

Thermomètre vestimentaire

Avec les changements fréquents de température au Québec, il arrive toujours quelques conflits concernant le refus de certains élèves à s'habiller adéquatement.

Veuillez consulter le « *thermomètre vestimentaire* » de notre école pour vous aider.

Tous les intervenants de l'école mettent en place ces mêmes règles pour tous. Nous vous invitons à le regarder avec votre enfant.

Trottinette et vélo à l'école

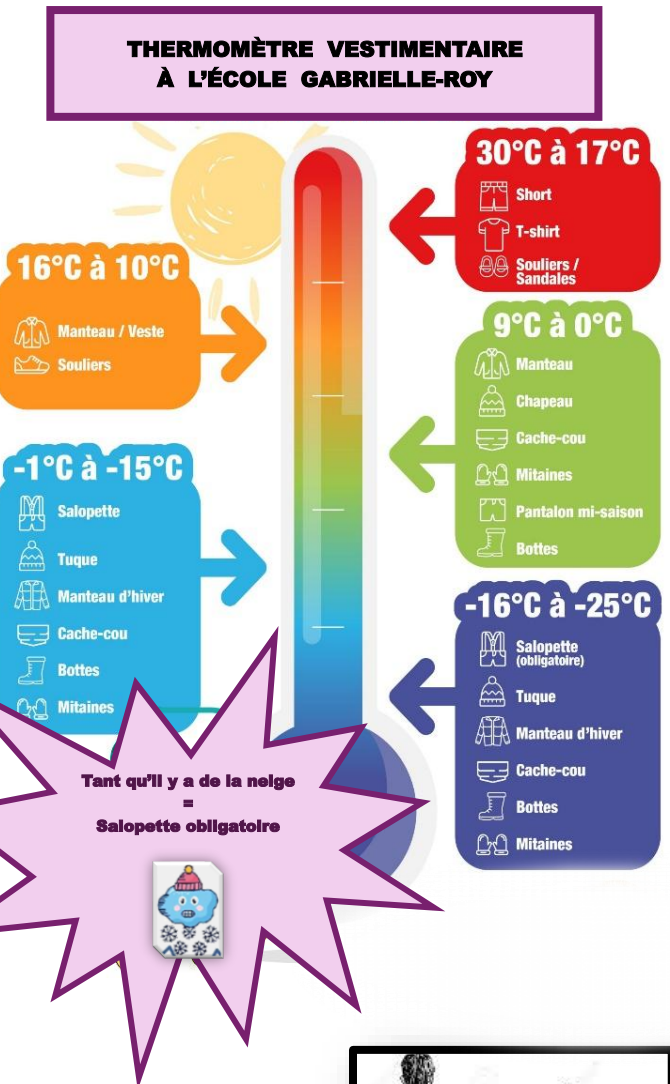
Il y a des supports à vélo et à trottinette pour les barrer. Si jamais il manque d'espace, l'utilisation de la clôture peut être une option.

Prendre note que toute trottinette électrique est INTERDITE à l'école en tout temps.

En effet, celles-ci sont encadrées par la réglementation québécoise qui mentionne que les utilisateurs doivent être âgés de 14 ans ou plus. Comme notre école accueille des élèves du primaire âgés de 5 à 12 ans, les trottinettes électriques ne sont donc pas autorisées sur le terrain de l'école.



Pour terminer, les élèves ne doivent pas circuler à vélo ou en trottinette sur les trottoirs, particulièrement devant l'école et à proximité du débarcadère d'autobus.



La présence de nombreux piétons et de véhicules rend cette pratique dangereuse.

Nous demandons donc aux élèves de marcher à côté de leur vélo ou de leur trottinette jusqu'au coin de la rue, au niveau du brigadier. Ils pourront ensuite remonter dessus pour poursuivre leur trajet vers la maison.